



**HAL**  
open science

## La noblesse française aux îles au XVIIIe siècle : l'exemple de Bourbon

Philippe Haudrère

► **To cite this version:**

Philippe Haudrère. La noblesse française aux îles au XVIIIe siècle : l'exemple de Bourbon. Revue historique des Mascareignes, 1998, Les Mascareignes et la France, 01, pp.25-50. hal-03454048

**HAL Id: hal-03454048**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454048v1>**

Submitted on 29 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La noblesse française aux îles au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Bourbon

Philippe HAUDRERE  
*Université d'Angers*

Le recensement de la population de Bourbon effectué en 1776, un peu plus d'un siècle après le début de l'installation française, décompte 6 000 "habitants" blancs, issus d'environ 700 familles venues d'Europe; 33 de ces familles sont qualifiées d'"écuyers" ou de "chevaliers"<sup>1</sup>. Le pourcentage de familles nobles est donc voisin de 5%, bien supérieur à celui des nobles dans la société métropolitaine. L'objet de ce texte est d'essayer de préciser les raisons de la forte présence nobiliaire à Bourbon en répondant à deux questions :

- 1) Quelles sont les raisons qui ont poussé les nobles à gagner Bourbon ?
- 2) Quels sont les motifs qui les ont conduits à s'installer dans l'île ?

## I - ETAPES DE L'INSTALLATION DES NOBLES

L'arrivée des nobles correspond aux trois étapes habituelles de l'installation des Européens sur une terre déserte : aux aventuriers succèdent les militaires, puis les administrateurs.

Deux familles nobles descendent des premiers colons "aventuriers" de Bourbon. Le plus remarquable de ceux-ci est sans aucun doute Guy Dumesnil d'Arrentières, d'une famille de noblesse "de race" de Champagne, qui, après avoir appartenu à ces groupes de forbans qui écumèrent les parages de Madagascar pour s'emparer des riches cargaisons de métaux précieux chargées sur les vaisseaux envoyés en Asie, avait profité d'une amnistie royale pour s'établir à Bourbon en 1704<sup>2</sup>. Yves Dutrévoux, originaire de Bretagne, est aussi saisi par le goût de

1 - A.N., Section Outre-Mer (Aix-en-Provence) G1 479. Les familles ont été identifiées à l'aide de Ricquebourg L.J.C., Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon, Aix-en-Provence, 1976.

2 - A.N., Col. E 154 (Maintenue noble en 1668) ; A.D. La Réunion C° 1233 ; Ricquebourg L.J.C., op. cit., p. 250. Sur les Flibustiers : Deschamps H., Les pirates à Madagascar aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, 1949.

l'aventure. Engagé dans la troupe de la Compagnie des Indes en 1726, il s'établit, après diverses aventures sur les navires de la Compagnie, au quartier Saint-Benoît, et obtient en 1735 un poste dans la "plume"<sup>3</sup>.

L'accroissement des échanges maritimes entre la France et l'Inde, et l'augmentation de la production de café, amènent la Compagnie des Indes à développer, à partir de 1725, le rôle d'escale de Bourbon, et à y installer une garnison de manière à pouvoir protéger l'île et intervenir efficacement sur les côtes de l'océan Indien en cas de conflit. Huit familles d'officiers nobles arrivent alors à Bourbon entre 1725 et 1730 : Debalmane<sup>4</sup>, Le François<sup>5</sup>, Mazade<sup>6</sup>, Feydeau<sup>7</sup>, Verdier<sup>8</sup>, Dolnet<sup>9</sup>, Sicre<sup>10</sup>, et Bonardo<sup>11</sup>. Au cours du siècle le mouvement des engagements se poursuit, en relation avec l'accroissement des effectifs militaires pendant les conflits. Quatre officiers nobles, Routier<sup>12</sup>, Dulac<sup>13</sup>, Devignol<sup>14</sup> et Sabadin<sup>15</sup>, sont recrutés au moment de la guerre de Succession d'Autriche; et huit, Leclerc<sup>16</sup>, Bruchié<sup>17</sup>, Chapelain<sup>18</sup>, Rolland<sup>19</sup>, Richard<sup>20</sup>, Barnaval<sup>21</sup> et O'Toole<sup>22</sup>, pendant la guerre de Sept-Ans. L'engagement des deux derniers, qui sont d'origine irlandaise, est peut-être en relation avec le passage du régiment de Lally dans l'océan Indien.

Ces dix-neuf officiers nobles appartiennent tous à des familles de nobles "de race". Ils sont tous des descendants de nobles ayant des grades dans l'armée royale<sup>23</sup>, et eux-mêmes ont généralement servi dans un corps de cette même armée avant de passer au service de la Compagnie. On peut penser que ces officiers passent au service de la Compagnie davantage par désir d'avoir une solde payée régulièrement que par volonté d'aventure<sup>24</sup>.

3 - A.N., Col. D2A4, f° 79 r° ; *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, ed. A. Lougnon, t. 2, Saint-Denis, 1933, p. 38 ; L.J.C. Ricquebourg, op. cit., p. 257.

4 - A.N., Col. D2A4, f° 407-413.

5 - A.N., Col. E 210.

6 - A.N., Col. C34, f° 139 ; archives du Port de Lorient, 2 P 22, I, 10.

7 - *Recueil trimestriel de documents pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises*, 1933, p. 143.

8 - A.N., Col. B 43, f° 94 ; Col. E 385.

9 - Andoche, A.N., Col. E 328 ; François, A.N., Col. C2196, p. 62 ; Jean-Baptiste, id. et A.P.L., 1 P 165.

10 - Paul, A.N., Col. C215, f° 147-149 et Mar. B3312, f° 127 ; Vincent, A.N., Col. C2288, f° 80, Col. D2C191 (1760), Col. E 370 bis.

11 - Originaire de Nice : A.N., Col. C238, f° 162 ; Ricquebourg L.J.C., op. cit., p. 790.

12 - A.N., Col. E 358 bis.

13 - A.N., Col. E 387.

14 - A.N., Col. C226, f° 58 et Col. C227, f° 141 ; A.P.L., 2 P 26, II, 5.

15 - A.N., Col. E 361.

16 - A.N., Col. C233, f° 174 et Col. C47, f° 185.

17 - A.N., Col. C312, p. 44 ; Col. D2C155 (1768) et Col. E 54.

18 - A.N., Col. F 71 ; A.D. La Réunion C° 189.

19 - Ricquebourg L.J.C. op. cit., p. 734.

20 - A.N., Col. C312, p. 94 et Col. D2C187 (1740).

21 - A.N., Mar. B2343, f° 495 ; A.P.L., 2 P 36, 20 et 2 P 37, I, 1.

22 - A.N., Col. D2C191 (1770) ; Col. E 326.

23 - Debalmane, capitaine d'une compagnie franche de la Marine ; Leclerc, commissaire d'artillerie ; Routier, lieutenant du roi, commandant au gouvernement du Pont-de-l'Arche ; Sabadin, capitaine des Mineurs au Royal-Artillerie ; Sicre, capitaine au régiment de Navarre, ingénieur en chef du roi.

24 - Bonardo, officier dans le régiment de Quercy, 1703-1721 ; Bruchié, volontaire, lieutenant, puis capitaine au régiment de la Reine, 1739-1752 ; Dolnet, cadet dans le régiment d'Artois, 1717-1722 ; Le François, cadet, puis sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, 1711-1723 ; Mazade, officier d'infanterie au régiment de Limousin, 1710-1723 ; Vignol, cadet à Bayonne, 1729-1731.

Les engagements de marins nobles peuvent être rapprochés de ceux des militaires. Depuis 1720 la Compagnie des Indes entretient à Bourbon une flottille destinée à assurer les relations avec l'île de France, Madagascar, la côte orientale d'Afrique et l'Inde. Trois nobles servent dans cette "marine des îles" : Jean-Louis Desblottières, originaire de Marseille, fils d'un capitaine des vaisseaux du roi<sup>25</sup>; Alexis de Lesquelen, né au Port-Louis en Bretagne, fils, frère, neveu d'officiers de la Marine de guerre et de celle de la Compagnie<sup>26</sup>; Guillaume Gervais, de Saint-Malo, dont le frère aîné sert dans la Marine du Roi, et le puîné dans celle de la Compagnie<sup>27</sup>. Ces trois officiers appartiennent à des familles de noblesse "de race", tout comme les nobles qui commandent la troupe de la Compagnie.

L'augmentation du nombre des colons et l'accroissement de la production de café obligent la Compagnie des Indes à mettre en place à partir de 1730 une organisation administrative et commerciale plus importante, et à recruter du personnel de "plume", parmi lequel se rencontrent quelques nobles. Ici l'origine des familles est différente. Les postes d'administrateurs sont confiés à des familles de noblesse relativement récente, souvent anoblies par charges, proches du pouvoir politique ou du milieu de la finance d'Etat. Ainsi en est-il en 1722 pour Jean-Baptiste Delanux, fils du valet de chambre de la défunte Dauphine, frère d'un "*intéressé dans les fermes de Sa Majesté*"<sup>28</sup>. Lorsque les appuis sont moins efficaces, l'arrivée à Bourbon se fait en milieu de carrière, après un séjour d'une dizaine ou une quinzaine d'années dans un territoire au climat difficilement supportable ou offrant de médiocres possibilités d'enrichissement, comme le Sénégal où Jean-Baptiste Le Febure, lointain parent du garde des sceaux Machault, est commis puis conseiller durant douze ans, avant d'être nommé à Bourbon à l'âge de trente-six ans<sup>29</sup>.

Quelle est l'origine familiale de ces nobles administrateurs? Pierre d'Héguerty, conseiller en 1736, commandant de l'île de 1739 à 1743, appartient à l'immigration jacobite, dont on sait la présence importante dans les affaires financières et coloniales<sup>30</sup>. François Bertin, commandant de 1763 à 1767<sup>31</sup>, et Martin Bellier, qui lui succède, sont issus de la "noblesse de cloche". Le second est le fils d'un échevin de Paris, rejeton d'une famille de marchands de bois en gros installés dans la capitale depuis au moins un siècle<sup>32</sup>. D'autres administrateurs, descendants d'anoblis par charge, ont une expérience de la gestion des affaires financières et gagnent l'île à la suite de revers de fortune. Ainsi en est-il pour Joseph Léon de Lalonde, ancien garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne et directeur de la Monnaie de Rennes<sup>33</sup>; François Bertherand, protégé par la duchesse de Modène, fille du Régent, qu'il avait servi en qualité de page, est le fils d'un trésorier de France de

25 - *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, op. cit., t. 2, p. 255 ; Procuration, Pondichéry, 23 août 1731, A.N., S.O.M., Not. Pondi. 43.

26 - A.N., Col. C2287 ; Col. C311, f° 48.

27 - A.N., Col. C231, f° 302 ; Col. C2287 ; A.P.L., 1 P 64, f° 152, 1 P 312, 94 ; 2 P 29, I, 4.

28 - A.N., Col. C226, f° 56 ; Col. C2207, f° 212 ; Col. E 115 ; A.D. La Réunion C° 2085.

29 - A.N., Col. C2207, f° 209 ; Col. C2284, f° 38 ; A.P.L., 2 P 33, I, 10 et II, 16.

30 - A.N., Col. C227, f° 160 ; Col. C228, f° 310 ; Col. C230, f° 49 v° ; Col. E 325.

31 - A.N., Col. C228, f° 60 ; Col. C229, f° 226 ; Col. C238, f° 160 v° ; Col. E 29 ; *Recueil trimestriel de documents pour servir à l'histoire des Mascareignes*, op. cit., p. 279.

32 - A.N., Col. B 127, f° 166 ; Col. C229, f° 50 ; Col. C251, f° 135 ; Col. C2207, f° 212 ; B.N., Ms. Pièces orig. 280.

33 - A.D. R C° 2795 ; Riquebourg L.J.C., op. cit., p. 526.

la généralité de Paris, contraint de renoncer à sa charge<sup>34</sup>: François Demillon de Châteauvieux est un “*ancien procureur général au Bureau des Finances de Paris*”<sup>35</sup> et Claude Maurin d’Aubigny, un ancien “*Conseiller du Roi*”<sup>36</sup>.

Il faut mettre à part, entre les dix administrateurs nobles, Jean-Baptiste Bouvet de Lozier, le seul anobli par lettres résident à Bourbon. Les lettres obtenues en 1774 récompensent des talents d’administrateur, mais aussi de marin et surtout de militaire. D’origine bretonne, entré dans la Marine de la Compagnie des Indes en 1731, il y avait fait une carrière exceptionnellement rapide jusqu’au grade de capitaine obtenu en 1744, avec cette appréciation élogieuse de ses confrères : “*C’est peut-être le plus grand homme de mer et le meilleur manœuvrier que la Compagnie ait jamais eu à son service*”<sup>37</sup>. Ses talents de marin lui avaient fait obtenir en 1739 la direction d’une expédition organisée par la Compagnie dans l’Atlantique sud afin de chercher une escale. Il découvrit effectivement l’île qui porte son nom, mais il conclut qu’elle ne pouvait convenir en raison de son rivage escarpé et de sa position trop éloignée de la route habituellement suivie par les vaisseaux au voisinage du Cap<sup>38</sup>.

La guerre de Succession d’Autriche, puis celle de Sept-Ans, révélèrent ses capacités militaires, sur lesquelles insistent les lettres de noblesse. En 1748, alors qu’il commandait l’un des vaisseaux chargé de ravitailler Pondichéry assiégé par les Anglais, la mort de son chef d’escadre fit de lui le responsable de l’expédition, qu’il réussit à mener à bien. La croix de Saint-Louis obtenue l’année suivante, vint récompenser ce succès<sup>39</sup>. Durant la guerre de Sept-Ans, il conduisit avec le même succès une opération analogue.

Il apporte aussi la preuve de ses capacités d’administrateurs. Ayant épousé en mars 1750 Pauline David, fille d’un directeur de la Compagnie - anobli par lettres - et sœur du gouverneur général des Mascareignes, il reçut un mois plus tard le gouvernement particulier, ou commandement, de Bourbon, avec autorité sur les deux îles en l’absence de son beau-frère. Il conserva ce poste jusqu’en 1763, devenant ainsi le commandant de l’île ayant eu la plus longue résidence au cours du siècle<sup>40</sup>. Le “*Bon du Roi*” qui accompagne les lettres de noblesse font de lui un modèle et une référence : “*Autant il y aura de danger à multiplier les anoblissements dont on ne voit déjà que trop d’exemples, autant il est utile et salutaire que V.M. accorde quelquefois les honneurs de la noblesse à de simples citoyens, lorsqu’ils ont bien mérité de la patrie et que des talents supérieurs semblent les venger en quelque sorte de l’obscurité de leur naissance*”<sup>41</sup>.

34 - A.N., Col. E 28.

35 - Riquebourg L.J.C, op. cit., p. 589-690.

36 - Id., p. 578-579.

37 - A.N. Col. C2289, f° 5.

38 - A.N., Mar. 3 JJ 391, p. 6 ; Mar. 4 JJ 142, n° 7 ; Col. C2290, f° 36.

39 - A.N., Mar. B3478, f° 132.

40 - A.N., Col. C235, f° 101.

41 - A.N., Mar. C743 ; B.M., Nouv. D’Hozier 63 ; J. Meyer, *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Paris, 1966, t. 1, p. 414-415. Il a pour armes “*un écu de sinople à un bæuf passant d’or, au chef d’azur chargé d’un cœur d’or*”.

## II - PLACE DE LA NOBLESSE DANS LA SOCIÉTÉ COLONIALE

Ces nobles entrés au service de la Compagnie des Indes dans l'épée et la plume pourraient regagner la métropole après un certain temps de service. Il n'est rien. Tous exploitent une "habitation", continuent à résider dans l'île et un très petit nombre rentre en métropole. Pourquoi ?

Tous sont célibataires au moment de l'arrivée dans l'île, sauf Bouvet, jeune marié de quarante-quatre ans, et ils ont un âge relativement avancé, les trois-quarts d'entre eux ayant plus de trente ans. Ils épousent dans les trois années qui suivent leur arrivée une créole, ayant dix à quinze ans de moins qu'eux. Ils fondent alors une famille et tout en poursuivant une carrière civile ou militaire, ils dirigent l'exploitation d'une terre appartenant à leur femme ou concédée par la Compagnie.

Ces mariages ne montrent pas d'exclusive à l'égard des roturières. Sur vingt-huit mariages attestés, cinq seulement se font entre nobles : Bertin épouse la fille d'un "écuyer", conseiller à l'île de France ; Chapelain une fille Debalmane ; D'Héguerty une Verdière ; Gervais une Mazade-Desiles et Le Febure une Dutrévoux. Par contre les familles de militaires et d'administrateurs se mêlent difficilement. Treize officiers épousent des filles d'officiers, et cinq officiers des filles d'administrateurs ; sept administrateurs épousent des filles d'administrateurs et deux administrateurs des filles d'officiers. Peut-être y a-t-il là une certaine réserve de la noblesse "de race" à se mêler à des anoblis par charge. Il faut évidemment mettre à part le forban repentant Guy Dumesnil, qui épouse Anne Wilman, fille d'un autre forban amnistié, et roturière, dont il a quatorze enfants.

L'espoir de tous ces nobles est de parvenir à "tenir leur rang", grâce aux revenus de leurs habitations. Théoriquement ils peuvent y parvenir. "*Il est de notoriété publique*", écrit un habitant en 1756, "*que les biens-fonds exploités en cette île... produisent (par an) plus de dix pour cent*"<sup>42</sup>. Toutefois lorsque leur femme n'apporte pas une terre cultivée, et qu'ils doivent commencer la mise en culture d'un domaine, ils arrivent difficilement à se procurer le capital nécessaire pour l'achat des esclaves. Ainsi en est-il pour Mazade-Desiles qui reçoit en mars et avril 1725 la concession gratuite de deux terrains, situés chacun entre deux ravines sur les paroisses de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne<sup>43</sup>, puis qui doit, au début de 1727, s'associer avec le gouverneur Dumas afin d'avoir un capital et la possibilité d'acheter des esclaves pour commencer le défrichement dans le délai de trois ans requis par l'acte de concession, mais il est contraint d'accepter un prélèvement substantiel sur les profits. En 1737, Debalmane est emprisonné, se trouvant dans l'incapacité de régler une dette contractée pour l'achat de vingt esclaves<sup>44</sup>. En dépit de ces difficultés, et malgré une documentation restreinte, on peut estimer que la fortune des nobles "habitants" s'élève à un montant de 5 000 à 20 000 livres. Par exemple Dolnet possède 5 819 livres après seize ans de résidence<sup>45</sup> et Bertherand 27 000 livres après dix ans<sup>46</sup>. De telles fortunes permettent de vivre correctement à Bourbon, mais elles

42 - Liquidation N. Gonnet, Port-Louis, 28 oct. 1756, Arch. Maurice, Notaires 12/3 (14).

43 - *Recueil trimestriel de documents pour servir à l'histoire des Mascareignes*, 1941, p. 98.

44 - A.N., Col. C227, f° 160.

45 - Quittance, Paris, 28 sept. 1753, A.N., Min. Cent. XCV-227.

46 - 7.500 piastres y compris l'habitation, Contrat de mariage, Sainte-Zuzanne, 20 sept. 1767, A.N.S.O.M., Duval Nre.

ne permettent pas d'arriver à l'ambition ultime de la plupart de ces nobles qui est de pouvoir rentrer en métropole et y vivre "noblement" de leurs revenus.

Seuls les nobles qui font du commerce maritime en plus de l'exploitation d'une plantation parviennent à acquérir une fortune importante. Delanux commence la mise en valeur d'une concession à Saint-Benoît, puis s'établit à Saint-Paul, après avoir fait un voyage en Inde et deux expéditions de traite négrière à Madagascar<sup>47</sup>. D'Héguerty, fait du trafic maritime avec La Bourdonnais, et, tout en exploitant une habitation, peut armer trois frégates simultanément<sup>48</sup>. Bertin, qui place des fonds sur les vaisseaux dans des contrats à la grosse, peut acheter en 1767 une charge de secrétaire du roi moyennant 105.000 livres<sup>49</sup>.

La plupart de ces nobles riches confient leurs plantations à des procureurs et rentrent en métropole. Mais comme ils sont peu nombreux, leur absence se fait moins sentir qu'aux Antilles. Parmi ceux qui continuent à résider dans l'île, quelques uns poursuivent une activité intellectuelle. Delanux est élu membre correspondant de l'Académie des Sciences et fait à Bourbon des observations et des expériences de sciences naturelles pour Réaumur et Buffon avec lesquels il est en correspondance régulière ; il accueille Le Gentil et Pingré lors de leurs passages dans l'île, et il facilite leurs observations astronomiques<sup>50</sup>. D'Héguerty compose et publie deux ouvrages dans lesquels il tente d'attirer l'attention de l'opinion métropolitaine sur l'importance des trafics coloniaux pour le commerce français<sup>51</sup>.

Ces nobles coloniaux sont aussi en quelques circonstances les représentants des autres habitants de l'île pour protester contre les abus de pouvoir des administrateurs coloniaux. Le François écrit en 1725 une lettre à Desforgues-Boucher pour s'élever, au nom des habitants, contre une nouvelle réglementation du commerce local. Le gouverneur réplique en le faisant mettre aux arrêts, puis en le faisant embarquer pour la métropole ; mais la direction de la Compagnie, sans désavouer le gouverneur, fit renvoyer l'officier dans l'île, en se contentant de le sanctionner par une simple suspension de service d'un an<sup>52</sup>. Sicre se rend à Paris en 1730, à la demande des habitants, pour se plaindre de la gestion du gouverneur Dumas, et la Compagnie, non seulement tint compte de sa demande, mais refusa la lettre de démission qu'il avait déposée en accomplissant sa démarche<sup>53</sup>.

En somme la noblesse a joué un rôle important dans l'installation des Français à Bourbon. Elle a assuré la défense de l'île, donc la permanence de la présence française dans l'océan Indien, et elle a assuré l'encadrement administratif, donc une certaine organisation matérielle. Elle a aussi un rôle non négligeable dans la mise en valeur du sol.

47 - A.D.R. C° 2085 ; *Recueil trimestriel de documents pour servir à l'histoire des Mascareignes*, 1932, p. 79-85.

48 - A.N., Col. C229, f° 243 v° et Col. C243, f° 267.

49 - Contrat, Paris, 1er. Déc. 1767, A.N., Min. Cent. XXXV-754 ; *Recueil trimestriel de documents pour servir à l'histoire des Mascareignes*, 1933, p. 279.

50 - Delanux J.B., *Mémoire concernant le riz* (surtout sur les conditions de sa culture à Bourbon), *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, novembre 1767, p. 33-64 ; "observations astronomiques, 1755...", Bib. Ste. Geneviève (Paris) Ms. 1085 ; Le Gentil de la Galaisier G., *Voyage dans les mers de l'Inde, fait par ordre du roi, à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du Soleil...*, Paris, 1779, t. 2, p. 373. Voir aussi Lacroix A., *Figures de savants*, t. 3, Paris, 1938, p. 185-190.

51 - *Essai sur les intérêts du commerce maritime*, Amsterdam, 1756 ; *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation*, s.l., 1757.

52 - A.N., Col. C34, f° 140 et Col. C35, f° 11.

53 - A.D. R. C° 1199 ; *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, op. cit., t. 1, p. 132 et 134.

# François Marie Deschaud de la Borderie, notaire royal à l'île Bourbon (1749-1788)

Albert JAUZE  
*Enseignant*

La fréquentation assidue, aux Archives départementales de La Réunion, du riche dépôt des fonds notariés, en particulier, nous a familiarisé avec quelques officiers royaux ou publics. Autant nous avons apprécié la grande variété de leurs actes, permettant de recomposer les aspects économiques, financiers, sociaux, familiaux... du passé, autant sommes-nous devenu coutumier de leur écriture, de leurs signatures, comme des supports utilisés. De l'Ancien Régime à la période contemporaine, ces hommes de loi, comme Lesport, Adeline, Bardinon, Félix Jean Baptiste Hoarau, pour ne citer pêle-mêle que quelques-uns, s'efforcent, en leurs actes authentiques, et en suivant l'évolution de la législation, de "*traduire en termes juridiques les souhaits consensuels des parties*"<sup>1</sup>, de se faire les interprètes des volontés individuelles.

Si de plus en plus des travaux locaux tendent à s'appuyer sur le gisement des minutiers<sup>2</sup>, il n'en est pas qui se soient attachés singulièrement à un personnage, ou qui en aient analysé l'activité notariale. Observation générale, d'ailleurs, car Jean L. Laffont constate aussi que l'acteur principal reste souvent occulté dans "*l'abondante production historique fondée sur l'exploitation des actes notariés*"<sup>3</sup>. Aussi, la découverte fortuite dans la série non répertoriée BL (documents de diverses époques émanant des greffes de l'île) d'un inventaire après décès complet et jamais exploité du notaire Deschaud de La Borderie, donne une clé incitant à une étude originale. Ainsi se présente l'opportunité de contribuer à combler une lacune historiographique.

---

1 - Citation extraite de l'article de Marie Bardet, "Activité notariale en milieu rural à l'époque moderne", dans *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque de Toulouse (septembre 1990), Collection "Histoire notariale", PUM, 1991, p. 29-49.

2 - Cf. les productions de D. Barret, P. Eve, D. Huitelec, A. Jauze, J. Mas, P. Pluchon, C. Wanquet.

3 - Laffont Jean-Louis, "La représentativité de l'acte et de la pratique notariale", dans *Histoire sociale et actes notariés, problèmes de méthodologie*, PUM, 1989, p. 69-90.



En étayant notre recherche sur un ensemble de documents presque tous conservés aux Archives départementales de La Réunion, nous nous proposons de retracer en une brève monographie les éléments palpables liés à la fonction et au personnage. Porté sur les fonts baptismaux le 23 juillet 1749 à Saint-Pierre de Montluçon dans le Bourbonnais, François Marie est le fils du domestique du curé de la paroisse, Pierre Dechaut et de son épouse Jeanne Chartier.<sup>4</sup> Nous ignorons tout de sa jeunesse, des motivations de son départ de la France, et de son installation définitive dans une île perdue en plein océan Indien, où il meurt le 30 décembre 1788<sup>5</sup>. La première manifestation, indirecte<sup>6</sup>, que nous possédions de lui en la lointaine colonie de l'île Bourbon, date de l'année 1771. Agé de 22 ans, il est reçu notaire, succédant à Beauregard. En l'état de nos sources, nous nous intéressons donc à une fraction de sa vie durant 18 ans, coïncidant pleinement avec ses activités professionnelle et personnelle.

Celles-ci se situent intégralement dans la courte période où, de 1767 à 1789, Bourbon et sa voisine, l'île de France, après avoir connu la régie de la Compagnie des Indes, vivent sous le régime direct de l'administration royale. Et où l'on assiste aux efforts des administrateurs pour relever la colonie de l'«*état de dénuement et de sous-développement critique*»<sup>7</sup> dans lequel l'avait laissée la Compagnie. A l'heure où des mesures sont prises pour augmenter la masse servile, où l'on veut pallier par différentes réalisations le sous-équipement technique, où dès 1769 la libéralisation du commerce au profit de tous les sujets du roi, s'opère dans toutes les mers au-delà du Cap de Bonne Espérance, tentons, à défaut de saisir le caractère et la personnalité de cet homme, de reconstituer l'itinéraire d'un Européen établi dans les dernières décennies de la monarchie française en une région insulaire que d'aucuns, parmi les voyageurs et les écrivains, continuent à décrire comme un véritable havre et une sorte d'éden.

## UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE IRREGULIERE ET ATONE.

Installé dans la partie méridionale, Deschaut de La Borderie exerce une double fonction juridique, celle de notaire et de commis-greffier au quartier de la Rivière d'Abord, paroisse Saint-Pierre, concomitamment avec cinq autres collègues, pour la période qui nous intéresse.<sup>8</sup>

Intéressons-nous à l'*activité* notariale, que les chercheurs distinguent de la *pratique* notariale. Autrement dit, il s'agit d'étudier le produit résultant de son travail, «*de mesurer le volume, le rythme ou le flux... et la composition... des actes reçus par tel notaire pour telle époque...*» (ce sur quoi s'est concentré l'essentiel des travaux

---

4 - Une copie de l'acte de baptême nous a été aimablement communiquée par le Service Départemental des Archives de l'Allier. Remarquons qu'au fil des documents compulsés, l'orthographe du patronyme est fantasmagorique. Nous ne savons l'origine de la particule.

5 - Ricquebourg L. J. C., *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion), 1665-1810*, tome I, Imprimerie de la Manutention, Mayenne, 1983, p. 640.

6 - Cf Infra.

7 - Wanquet Claude, «Bourbon dans les débuts de l'époque royale», *Académie de La Réunion, Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion, Colloque Commerson*, numéro spécial, 1974, p. 14-75.

8 - Soit les officiers Jean Baptiste Larabit, Denis Pierre Larabit, François Adeline, Philippe Leclerc de Saint-Lubin, Yves-Louis Le Bidan.

de Jean-Paul Poisson), tout en ne perdant jamais de vue la personne de l'officier lui-même<sup>9</sup>.

“*Seule, la production de minutes atteste ou non de l'activité professionnelle du notaire.*”<sup>10</sup> Par conséquent, nous ne pouvons nous appuyer, de prime abord, que sur un seul type de documentation archivistique : celle des documents notariés conservés aux A. D. R., formant la sous-série 3 E partagée en deux fonds, ancien (essentiellement de la Compagnie des Indes), et récent (constitué des versements des notaires regroupés chronologiquement, selon quatre zones géographiques). Intégré à ce dernier, ressortissant à la zone de Saint-Pierre, le minutier de Deschaud est conservé en plusieurs cartons comportant 11 cotes différentes.

3 E 1513 (23 décembre 1771 au 21 décembre 1772)	3 E 1514 (2 janvier au 22 avril 1773 et du 22 octobre au 22 décembre 1777)
3 E 1515 (8 janvier au 29 décembre 1778)	3 E 1516 (8 janvier au 28 décembre 1779)
3 E 1517 (3 janvier au 29 décembre 1780)	3 E 1518 (9 janvier au 16 décembre 1781)
3 E 1519 (13 janvier au 31 décembre 1782)	3 E 1520 (7 janvier au 20 décembre 1783)
3 E 1521 (6 janvier au 21 décembre 1784)	3 E 1522 (3 janvier au 21 décembre 1785)
3 E 1523 (9 janvier à décembre 1786-janvier à décembre 1787-janvier à mai 1788)	

**Tableau n° 1 : Cotes des minutes de Deschaud de La Borderie.**

Le premier type de question est celui de la représentativité de cette source sérielle. Certes, la paléographie ne pose guère de problème. Si nous observons que les papiers, d'épaisseurs, de formats divers (*in-plano, in folio...*) ont dans l'ensemble peu souffert des outrages du temps, que l'encre n'a guère pâli, et que l'écriture, avec ses entrelacs caractéristiques, reste convenablement lisible, que dire de l'intégrité du fonds ? La totalité du travail scripturaire est-elle conservée ? Question importante, quand on sait que les aléas de la conservation, les agents destructeurs, le climat tropical humide, demeurent responsables de la disparition de pans entiers de minutiers, voire purement et simplement d'études complètes.

Il s'avère donc nécessaire de recourir à des sources qui permettraient de jauger la valeur du dépôt. En ce domaine, le chercheur est confronté à la vacuité, dans le fonds de la période royale (ou de la série L, où ont été classés de nombreux registres de cette période<sup>11</sup>), de toute formalité d'Enregistrement propre à l'Ancien Régime, telle que le Contrôle des Actes, l'Insinuation, ou le Centième Denier.<sup>12</sup>

En revanche, sont visés, respectivement par le Commissaire général des colonies, ordonnateur et président le Conseil supérieur de l'île Bourbon, et par le greffier de l'Intendance, qui certifie avoir reçu du notaire les expéditions des actes par lui passés, les répertoires dressés pour les années allant de 1777 à 1784 inclusivement. (Ils n'exis-

9 - cf. Laffont Jean- Louis, “Problèmes et enjeux de l'analyse historique de l'activité notariale”, dans *Problèmes et méthodes...* op. cité, p. 17-28. Toujours selon le même auteur, la *pratique* notariale est l'analyse des relations entre la législation et sa mise en application par les notaires, entre le notaire et sa clientèle. Il insiste aussi sur la complémentarité de l'étude de la pratique notariale avec l'étude de l'activité notariale.

10 - Bardet Marie, art cité., p. 29-49.

11 - Scherer André, *Guide des Archives de La Réunion*, Impr. Cazal, 1974, p. 13.

12 - Lire à ce propos les explications figurant en l'ouvrage de Gérard Béaur, *Le marché foncier à la veille de la Révolution, les mouvements de propriété beauvinois dans les régions de Maintenon et de Janville de 1761 à 1790*, EHESS, Paris, 1984 p 20-21.

tent pas pour les autres.) Ils ne concernent que les actes soumis à double rédaction et destinés (depuis l'édit pris en 1776, avec effet rétroactif, par Louis XVI) au "Dépôt des chartes des colonies"<sup>13</sup>. Sont dispensées de cette obligation les minutes portant inventaire, partage, vente sur inventaire, testament... Les duplicata ne concernent ainsi que les ventes, échanges, avis de parents, contrats de mariage, transports, baux, dons, pour l'essentiel. Un examen attentif révèle néanmoins que quelques (rares) testaments ont été copiés en double, et que toutes les ventes n'ont pas été réitérées. Toujours est-il que la comparaison minutieuse entre les 263 minutes référencées en ces listes et les documents effectivement conservés fait apparaître une perte de dix actes, soit presque 4%<sup>14</sup>. Aussi sommes-nous enclin à penser que notre documentation, bien qu'entamée par certaines disparitions, demeure un substrat valable, à partir duquel il est fondé de mener une étude pertinente.

Reste aussi "*l'inventaire et description de tous les meubles meublans, ustensiles de ménage, deniers comptant, titres & papiers et généralement quelconques, tout ce qui dépendra de la Succession du d. feu S. Deschaud, tant à l'habitation ou nous Sommes au quartier [de la rivière d'Abord] et partout ailleurs*", dressé au début janvier 1789. Or, si l'officier oeuvrant stipule bien que "*les actes de notaire et autres pièces relatives à l'office de commis greffier dont le d. feu Me Dechaud était revêtu seront distrait du present inventaire et seront mis à fur et à mesure qu'elles seront trouvés nos scellés pour être ensuite inventoriés et decrites dans un procès verbal séparé du present inventaire, et ce conformément et de la manière prescrite par l'arrêt de la cour du premier decembre dernier*", cet inventaire ne nous est malheureusement pas parvenu.

On mentionne, certes, "*un registre [servant] à inscrire ce qui est dû au S. Deschaud de la borderie, dont sept feuillets sont Ecrits, le restant blanc...*" ; un autre, "*dont cinq feuillets seulement sont Ecrits portant en tete livre courant...*" ; ou encore "*un registre en tette duquel est Ecrit Etat des débiteurs aux Encans faits chez Me. Deschaud de la borderie ou pour actes et autres objets, ventes, prests, ou avances à divers dont vingt deux feuillets seulement sont Ecrits en tout ou en partie*". Mais il n'en existe aucune analyse.

Est visité, sur l'emplacement, "*un pavillon servant de cabinet et d'Etude au deffunt*". On y recense notamment "*une armoire avec sa serrure*", où parmi "*plusieurs habits*", on relève "*une grande quantité de papiers*" qui y sont laissés pour "*être eligés et inventoriés lors de l'examen des papiers de la dte succession*". De même, se trouve "*un bureau avec six tiroirs remplis de papiers, et sur la table duquel nous avons trouvé une quantité de papiers pelle melle, et dans l'a plus grande confusion que nous avons ramassé avec le plus grand soin et que nous avons mis en présence de toutes les parties dans le bureau ci-dessus*". Enfin, en la maison du défunt, l'officier Leclerc de Saint-Lubin inventorie également "*un bas d'armoire renfermant plusieurs papiers tant du notaria, du greffe et autres relatifs aux affaires du d. Me Deschaud*"; "*un bureau de chine*", dans lequel on remarque "*une quantité de papiers que nous y avons laissés pour être eligés et examinés lorsque nous ferons l'examen des papiers de la dte. Succession*". Que sont, aussi, ceux découverts dans une malle couverte en peau et entreposée dans la chambre à coucher du défunt ?

---

13 - Bernard Gildas, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Archives nationales, Paris, 1981, p. 277-284.

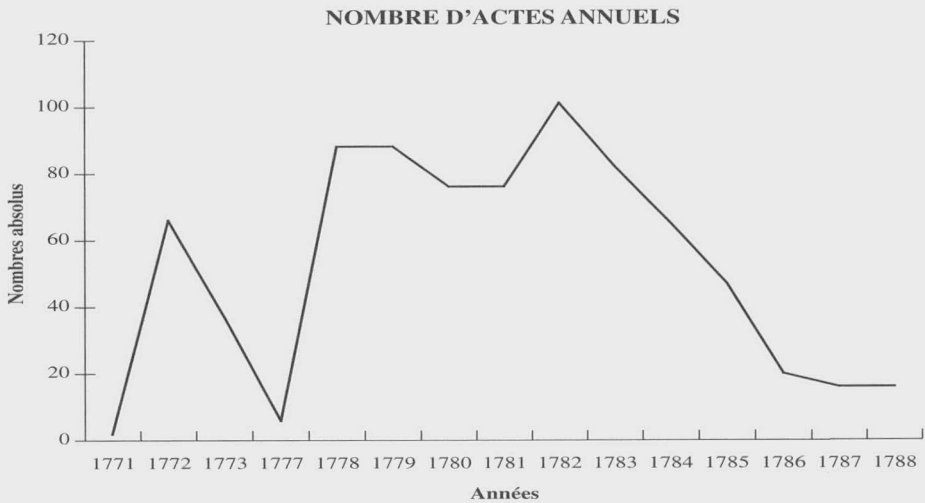
14 - Soit : un bail à loyer de septembre et une vente de novembre 1778 ; une vente de mars 1779 ; deux contrats de mariage d'avril, mai, une vente de juin 1780 ; une obligation de février et une procuration de juillet 1782 ; une procuration d'août et une vente de décembre 1784.

En bref, autant apparaît lors de ces opérations le souci de conserver, de préserver des papiers que Deschaud a, semble-t-il, laissés trop longtemps dispersés, autant nous sommes privé de toute information précise sur leur contenu.

Travaillons donc “en l’état”, sur le corpus tel qu’il se présente physiquement, et dans un premier temps sur le volume global.

1771	1772	1773	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	Total
2	66	37	6	88	88	76	76	101	82	65	47	20	16	16	786

**Tableau n° 2 :** Répartition annuelle du nombre d’actes.



D’emblée, le simple comptage année par année des actes passés par ce notaire, quelle que soit leur nature, révèle une activité en général cahotique, et un volume dans l’ensemble médiocre.

De fait, il est compréhensible que l’année initiale, celle de l’installation, tardive d’ailleurs, ainsi que nous le voyons ci-après, soit marquée par une production insignifiante. Mais par la suite, l’irrégularité s’avère remarquable. L’allure de la courbe se révèle heurtée, avec une succession de pics, d’étéiages, de reprises et de chutes. Le nombre d’actes de 1772 vaut pratiquement deux fois celui de 1773. On observe même une discontinuité de trois années, la vacuité caractérisant 1774, 1775 et 1776. Blafarde semblerait la lueur constatée en 1777, avec seulement six minutes rédigées d’octobre à décembre, ce dernier mois en recevant à lui seul trois ? Non, car elle signale une sorte de réactivation, un certain tonus tranchant désormais avec la période précédente. Dans les années qui suivent, en dépit du fléchissement affectant coup sur coup 1780 et 1781, la mesure du travail d’écriture, telle qu’on peut la faire, reflète une certaine constance. L’acmé est atteinte en 1782. La totalité des actes passés pendant les cinq années allant de 1778 à 1782 représente 54,5 % de l’ensemble. Un reflux s’amorce ensuite. Il est irréversible. Baisse régulière de 1782 à 1785, puis chute véritable à partir de 1786, suivie d’une stabilisation, dans les deux dernières années, à un nombre très réduit : au total, les six dernières années se montent seulement à 31 % du volume.

Celui-ci semblerait empreint d'atonie. 786 actes sur 18 ans, ne donnent guère qu'une moyenne annuelle d'un peu plus de 43. Même si l'on calcule sur 15 ans (en excluant les trois années vides), nous n'obtenons que 52 actes environ : un par semaine. L'année la plus chargée, 1782, ne voit en fait une rédaction que tous les trois ou quatre jours, dans l'absolu.

### *A quelle aune mesurer ces éléments ?*

Nous ne disposons guère de données statistiques sur cette période. Les recensements de 1773-1774, 1776, 1780-1788<sup>15</sup> s'avèrent décevants et ne comportent par exemple aucun renseignement sur Deschaud. Seules des recherches poussées, des comparaisons avec d'autres régions locales ou extérieures, permettraient d'établir des ratios population/nombre de notaires/nombre d'actes à partir desquels il serait possible de dresser des conclusions fines, qui tiennent compte des milieux socio-économiques, de l'aire d'influence, rurale ou urbaine, des clientèles...<sup>16</sup>

Par ailleurs, le quartier où il instrumente, immense zone comprise entre la rivière Saint-Etienne à l'ouest et le Tremblet à l'est, ne connaît pas à l'époque de variations territoriales<sup>17</sup>. Il s'agit positivement d'une région riche et active, vers laquelle s'est déployé, attiré notamment par le café, un véritable flux de population à partir de la troisième décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Le quartier de la rivière d'Abord joue aussi un rôle essentiel dans une île où "*les cultures vivrières représentent le secteur essentiel de la production*", car "*c'est le grand producteur de blé... considéré comme le meilleur de cette partie de l'océan Indien*"<sup>19</sup>.

Y a-t-il lieu d'évoquer le contexte général afin d'expliquer les irrégularités de l'activité ? Nous savons que les deux îles connaissent, sous l'administration royale, une conjoncture favorable. Mais il est vrai que Deschaud inaugure son office au moment où les Mascareignes subissent de véritables catastrophes climatiques. Sécheresse de 1770, cyclones dévastateurs du début de 1771, "coup de vent" d'avril 1772, puis à nouveau grave sécheresse, affamant le quartier de la rivière d'Abord, à quoi succèdent une disette générale, puis un ouragan au début de 1773. Voilà de graves incidences qui fragilisent l'économie et affectent les productions, bien que la situation se rétablisse à partir de 1773, nous assure C. Wanquet.

---

15 - Période royale, 27 C, A.D.R. Une source indirecte cite les nombres suivants pour la Rivière d'Abord en 1788 : 2 126 Blancs, 119 Libres, 7 437 esclaves, soit 9 682 habitants (Betting de Lancastel, *Statistique de l'île Bourbon*, 1827, Bib 37, A.D.R., p. 116). C'est le quartier le plus peuplé de l'île. Si nous considérons le total Blancs-Libres (2 245 habitants), et le nombre d'actes signés par Deschaud au plus fort de son activité (101), nous arrivons à une moyenne de 4,5 actes pour 100 habitants. Les chiffres cités par J.-M. Minovez, qui étudie les villes du Volvestre (Midi toulousain), varient selon les cantons entre 9 et 10,6 actes pour 100 ("La centralité des villes du Volvestre"), dans *Problèmes et méthodes...*, op. cit., p. 237-255.

16 - Faisons un rapprochement. Line Skorka, étudiant l'activité d'un notaire rural tourangeau sous l'Ancien Régime, Claude Fanon, montre que de 1787 à 1797, il ne passe que 537 actes soit une moyenne mensuelle de 49, ce qui est faible pour lui, qui au cours de ses 39 années d'exercice, a dressé 2 879 actes (74 par an). Elle évoque en particulier des difficultés de carrière... ("Un notaire seigneurial tourangeau pendant la Révolution (1787-1797)", dans *Problèmes...*, op. cit., p. 141-155).

17 - Daniel Lefèvre dresse une carte des limites successives du quartier dans "Saint-Pierre de La Réunion, sa ville, sa campagne et sa région ; étude de géographie humaine" (p. 25, figure n° 4), paru dans la *Collection des travaux du Centre Universitaire de La Réunion*, Impr. Cazal, 1975.

18 - Cf. Oeuvres de Jules Hermann, *La fondation du quartier Saint-Pierre et autres textes*, Editions du Tramail - Recherches Universitaires Réunionnaises, 1990.

19 - Wanquet Claude, "Bourbon dans les débuts de l'époque royale", art.cité, p. 16.

D'autre part, la persistance des problèmes structurels est réelle, selon le même auteur : carence chronique d'espèces métalliques, situation économique d'ensemble médiocre, aléas de la production et de l'écoulement des grains nourriciers, masse considérable de pauvres Blancs, voire négligence et incompréhension de la métropole. Tout cela se révèle, véritablement, de nature à limiter l'activité économique, à juguler l'épanouissement de l'activité notariale.

Ces éclairages s'avèrent certes nécessaires, mais non suffisants à expliquer les soubresauts du travail du notaire. A observer les nombres figurant au tableau 2 aux années 1772 et 1773, on pourrait même se demander dans quelle mesure ces aléas climatiques se répercutent réellement dans le travail de l'officier royal...

C'est bien au personnage qu'il faut s'attacher pour démêler l'écheveau. Le but essentiel reste d'appréhender les manifestations d'une activité, atypique ou pas.

En premier lieu, Deschaut ne mène jamais qu'une carrière inconstante. Les administrateurs de sa majesté lui accordent six commissions successives de greffier et de notaire, ainsi que nous l'enseigne son inventaire après décès, qui relate cinq dates : les 17 septembre et 14 décembre 1771, 1<sup>er</sup> juillet 1774, 1<sup>er</sup> et 19 septembre 1777<sup>20</sup>. Son parcours professionnel est ainsi émaillé d'abandons temporaires. En novembre 1774 et janvier 1775, il n'est plus présenté que comme greffier ; en avril 1774, ancien notaire et greffier ; en 1776 et au début de 1777, ancien notaire royal<sup>21</sup>.

D'autre part, l'homme doit affronter pendant longtemps la maladie, qui selon toute vraisemblance l'emporte à la fin de 1788. L'inventaire relate un billet du S. Roussel de quatre cent trente huit livres relatif au *“traitement qu'il fera pour le defunt Sous l'a datte du Seize decembre mil sept cent quatre vingt Cinq”*. De même, le chirurgien réclame 1 448 livres, *“pour les traitemens & medicamens”* administrés tant en 1787 qu'en 1788. Il lui a même été impossible *“de faire arreter son memoire par le d. deffunt attendu l'impotance ou il etait, notamment les derniers mois de cette année”*. Ainsi s'explique le déclin de sa production. De 1786 à 1788, les liasses de son étude mentionnent en exergue qu'il est *“assisté quelquefois d'un de ses collègues de l'île Bourbon”*, ou qu'il est aidé tantôt d'Adeline, tantôt de Leclerc de Saint-Lubin.

La situation qui en découle alarme d'ailleurs les autorités, car elles envisagent, par un arrêt de la Cour du 1<sup>er</sup> décembre 1788, de commettre un juge afin de l'interroger *“sur l'a Scituation de ses minutes tant en que notaire que de greffier”*, et de les lui retirer pour les confier à Leclerc de Saint-Lubin.<sup>22</sup>

Que signifient, en dépit de cette fin tragique, les vacances, voire les périodes de production très faible constatées par ailleurs ?

## UN NOTAIRE AFFAIRE.

C'est que l'homme déploie son énergie en d'autres domaines. Un total de 15 contrats<sup>23</sup> (hormis deux contrats de mariage, respectivement en 1774 et 1784), qui sont

20 - Le répertoire numérique de la sous-série 3 E, page 148, indique cependant qu'il est reçu notaire le 25 décembre 1771.

21 - En des actes que nous présentons plus loin.

22 - P.-V. d'apposition de scellés du 2 janvier 1789 annexé à l'inventaire après décès, BL 328, A.D.R.

23 - Ces actes sont retrouvés grâce à une recherche systématique dans les fonds des notaires contemporains instrumentant dans le Sud de l'île.

pour l'essentiel signatures de baux, acquisitions et ventes de biens-fonds, ponctuent assez régulièrement son entreprise à Bourbon.

	1773	1774	1775	1776	1777	1783	1784	1785	1786
Achats	1			2		1		1	
Ventes				1	1	1			1
Baux	1	1	1		1			1	
Obligation							1		

**Tableau n° 3 :** Nombre de contrats signés par Deschaud selon leur nature par année.

Il est loisible de comparer l'exercice de sa profession et celui de ses affaires personnelles. Soit il s'applique à mener les deux de front, soit il se consacre exclusivement à ces dernières. En particulier, quand il cesse momentanément (de 1778 à 1782) de signer des contrats personnels, il se tourne bien plus vers son office. Il met donc en œuvre un certain nombre de "chantiers", dont nous analysons les caractéristiques importantes.

Références	Date	Contractant	Situation	Description	Prix	Modalité
3 E 1524	25 avril 1773	Jean Hoareau habitant	Quartier St-Pierre	Emplacement et petit magasin	600 livres (dont 200 pour le magasin)	Comptant
SSP (figurant à l'inventaire)	29 avril 1776	Veuve Gilles Dennemont	?	"une portion de terre"	?	?
3 E 1526	9 juillet 1776	Dauphine Payet veuve Gilles Fontaine	entre la rivière d'Abord et la ravine des Roches	un terrain de 5 gaullettes de large du bord de la mer au sommet de la montagne	2 000 livres	En deux terme égaux de 1 000 #, les 31 décembre 1776 et 1777 (**)
signalé l'acte du 24 décembre 1783	13 octobre 1783	Sieur et dame Pierre Raux	entre la ravine des Cafres et celle de l'Anse	un terrain 10 gttes (*) de large sur 500 de hauteur (env. 12 ha)	10 000 livres de 3 333 # 6 s	en deux termes 8 d et 6 666 # 13 s 4 d
3 E 1542	25 décembre 1785	Pierre Berraud, ancien garde-magasin	entre la ravine de Manapany et celle de Petite Ile	"un petit morceau de terrain de 2 à 5 gttes de large sur 450 de hauteur (au-tour de 5 ha)"	1 800 livres	Comptant

**Tableau n° 4 :** Analyse par acte des achats de biens-fonds de Deschaud.

(\*) gttes = gaullettes. (\*\*) Le symbole # est couramment utilisé dans les actes de l'époque en guise de symbole de la livre tournois.

Références	Date	Contractant	Situation	Description	Prix	Modalité
3 E 1526	10 octobre 1776	Mathurin Eloi Guinot, négociant	sur un emplacement au quartier de la riv. d'Abord	une maison, une cuisine et le loyer de l'emplacement	2 000 livres et 60 livres pour le loyer	les 2 000 # comptant et 60 # par an sur 7 ans
3 E 1527	18 avril 1777	Pierre Cadet Durocher, Officier des troupes	entre la rivière d'Abord et la ravine des Roches	un morceau de terre... (Cf. case 3 tableau précédent)	2 000 livres	Comptant
3 E 1528	24 décembre 1783 officier d'infanterie	Veuve Nicolas Chautard de son vivant	entre la ravine des Cafres et celle de l'Anse	un terrain... (Cf. case 4)	10 000 livres	? (Deschaud n'a payé que le premier terme)
3 E 1542	12 janvier 1786	Laurent Carron habitant	entre la ravine de Manapany et celle de Petite Ile	un petit morceau... (Cf. case 5)	1 800 livres	Comptant

**Tableau n° 5 : Analyse par acte des ventes de biens-fonds de Deschaud.**

L'homme réalise une série d'achats et de ventes de terres et de biens immeubles. Il est remarquable que trois acquisitions sur cinq soient suivies de nouvelles aliénations, dans des délais souvent brefs. A chaque fois, il y a correspondance parfaite entre le prix d'achat et de revente. Cela pose la question des motivations de ces transactions. Observons que deux d'entre elles interviennent alors que Deschaud n'a pas honoré entièrement le prix dû. Peut-on dans ces conditions évoquer d'éventuelles difficultés financières ?

Incidentement, on le voit, le 13 janvier 1784, signer une obligation en faveur de Jean René Orré, capitaine des milices, reconnaissant devoir à ce dernier *“la somme de 9 520 livres tournois que le dit sieur Orré luy a... délivré pour employer à ses affaires ainsy qu'il le reconnaît...”*<sup>24</sup>

En outre, il contracte cinq baux à loyer, dont quatre chronologiquement rapprochés, et le dernier tardivement.<sup>25</sup>

N°	Références	Date	Bailleur	Durée	Situation	Description	Redevance
1	3 E 1524	25 avril 1773	Famille Antoine Touchard	9 années entières et consécutives	Paroisse St-Pierre, ravine des Cabris	57 gttes de large du bord de la mer au sommet de la montagne	200 # par an “une négresse d'environ quinze ans bien portante”
2	3 E 1525	10 novembre 1774	Sieur et dame Noël Hoareau, habitants	9 années...	? St-Louis ou St-Pierre”	“un morceau de terrain en deux endroits différents”, dont l'un de presque 3 ha, et l'autre de 1 700 m de hauteur	135 # "pour les deux parties de terrain”

24 - Adeline, obligation du 13 janvier 1784, 3 E 1529, A.D

25 - Lui-même, dans le cadre de sa profession, ne passe que 16 baux au cours de sa carrière (cf. *infra*).



3	3 E 1525	26 janvier 1775	les curé et marguillier de la paroisse de St-Pierre	9 années...	Quartier St-Pierre au-dessous de l'église	un emplacement	30 # "au principal de la somme de six cents livres valeur du d. emplacement"
4	3 E 1527	28 mars 1777	Jérôme Poudroux habitant	5 années...	entre la rivière d'Abord et la ravine blanche	un terrain de 6 gttes sur 150 (environ 2 ha)	50 # par an
5	3 E 1541	5 janvier 1785	Dame Louise Payet veuve Léonard Bardinon	7 années...	entre la ravine des Cafres et de l'Anse	un terrain de 20 gttes sur 330 (environ 15,5 ha) et un magasin édifié sur le terrain	800 # par an

**Tableau n° 6 :** Synopsis des baux contractés par Deschaud.

A Deschaud, des bailleurs "donnent à loyer et prix d'argent", ou encore "louent et afferment" successivement un ensemble comprenant emplacement (dont la vocation, en principe, est de recevoir le logement et les installations annexes, les petites cultures, l'élevage de cour), et surtout habitations (exploitations agricoles). Leurs superficies varient, et peuvent parfois paraître bien étendues. Les avantages de ces conventions sont nombreux. Moyennant une redevance fixe en argent, elles permettent au preneur de faire l'économie d'acquisitions foncières onéreuses. En recourant à la main d'œuvre servile, Deschaud est à même de faire valoir ces terrains selon des conditions non toujours stipulées (n° 4). A côté de clauses parfois impératives, il jouit aussi d'une grande liberté d'action. Il lui est "loisible de planter ce qu'il jugera convenable" (n° 5). On l'enjoint bien, souvent, d'entretenir "le d. terrain en la meilleure forme et nature qu'il se pourra et en bon père de famille, pour le remettre aux bâilleurs à l'expiration du présent bail en bon état" (exemple extrait du n° 1). Mais il demeure libre de construire des bâtiments, cases et magasins, dont il dispose à son entière convenance. A deux reprises, on évoque une denrée coloniale, lucrative, destinée notamment à l'exportation, le café. "Le preneur défrichera et plantera des caféiers et tels autres grains qu'il avisera" (n° 1). Il a la charge "de planter une cafétérie de 50 gaulettes de hauteur sur la dite largeur de 15 gaulettes", une surface comprise entre 1,5 et 2 ha (n° 2). Par ces stipulations, les Touchard et époux Hoareau ont l'espoir de bénéficiaire de plantations déjà élaborées à l'expiration du bail. Mais Deschaud en a la pleine maîtrise et l'entier bénéfice pendant les neuf années. (Observons que si les cyclones de 1771-1772 "font disparaître les cafétérias du quartier de la rivière d'Abord", "les jugements des contemporains sont, en fait, assez contradictoires sur la durée nécessaire à une cafétérie pour commencer véritablement à produire : elle va de 4 à 7 ans selon les auteurs".)<sup>26</sup>.

26 - Wanquet Claude, "Le café à La Réunion, une civilisation disparue" dans *Fragments pour une histoire des économies et sociétés de plantation à La Réunion*, co-édition du Service des Publications et du Centre de Documentation et de Recherches en Histoire Régionale de l'Université de La Réunion, 1989, p. 55-73.

Il exploite aussi les arbres comme il l'entend (n° 1), ou seulement dans le terrain défriché (n° 5).

Se développe de la part de Deschaud une véritable besogne d'habitant<sup>27</sup>. Ce n'est que "*pendant le tems de sa dernière maladie*" qu'il confie à son épouse "*La gestion des Noirs et habitation*", déclare-t-elle lors de l'inventaire. Toujours selon ses dires, il a été à même d'effectuer plusieurs livraisons de grains, haricots, pois du Cap, avoine... Il apporte "*plusieurs ameliorations sur son habitation, deux magasins, une varangue et un Escalier à l'a maison principale, une petite caze acheptée du Sieur Lucas, un magasin dans les hauts de l'habitation, un Enclos en pierres seiches de Vingt Six gaulettes, Sur vingt de largeur*".

Ses efforts s'expriment uniquement dans les domaines terrien et agricole, ce qui demeure typique d'une économie bourbonnaise jouant essentiellement le rôle de "grenier" des Mascareignes (au contraire de l'île de France davantage tournée vers le négoce). Par ailleurs, son rayon d'action reste circonscrit à une aire géographique exclusivement limitée au sud de l'île.

Il ne semble pas que le notaire ait personnellement acquis des esclaves, se bornant à utiliser ceux de ses deux conjointes successives. En effet, lors de l'inventaire, d'une part, la veuve fait valoir une "*expédition de son contract de mariage avec le d. Me Dechaud et (...) dit qu'il est inutile en ce moment de passer à la prisée des esclaves qui luy appartiennent et qui sont désignés dans l'Etat joint au d. contract de mariage, ces esclaves ne devant point être compris ni faire partie de la Son. du d. Me Dechaud*". D'autre part, "*le S. Louis Leicnicg au nom et comme tuteur des enfans mineurs du d. Me Dechaud, de son premier mariage avec dlle marie anne Leicnicg a dit quil existe sur l'habitation ou nous procédons plusieurs esclaves dépendans de la Son. de feu Dame Dechaud, et appartenant a ses enfans mineurs, que ces esclaves ne doivent point etre prisés ni estimés comme ne faisant point partie de la Son. du d. S. Dechaud pour quoy il requiert quilz luy Soient remis, se reservant de reclamer l'a valeur de ceux qui sont morts au Service du d. Me. Dechaud et de toutes choses si le cas y echet*".

Aussi, le juge, "*en donnant acte aux parties de leurs réquisitions*", se contente d'inventorier "*pour memoire seulement*" les 33 esclaves présents à l'habitation.

En définitive, ces contrats offrent à notre homme maints avantages, et lui ouvrent l'heureuse perspective de se procurer à bon compte de bons revenus<sup>28</sup>. L'inventaire après décès ne donne cependant aucun renseignement autorisant à dresser un état des affermage<sup>29</sup>. Nous voyons combien il est nécessaire de recourir à différents éclairages pour apprécier l'exercice d'une profession qui est sans doute, en elle-même, considérée comme insuffisamment lucrative par son titulaire. Pour autant, il ne serait pas raisonnable d'envisager ses autres activités comme étant simplement annexes ou d'appoint. Nous sommes en présence, véritablement, de l'expression plurielle de la libre volonté d'entreprendre d'un individu.

27 - A Bourbon, synonyme de cultivateur, exploitant agricole.

28 - Toujours en ce qui concerne le café, C. Wanquet insiste sur son importance fondamentale notamment au niveau commercial et monétaire.

29 - Deschaud lui-même, au moins une fois, affirme lui aussi. L'inventaire porte "*un bail sous seing privé passé entre le feu Me Deschaud et Leclerc de Saint Lubin du vingt quatre septembre de l'année mil Sept cent quatre vingt sept, duquel il peut être du au deffunt quelques loyers pour sa maison de quartier*".

Après avoir vu la diversité de son industrie, appréhendé la globalité de son travail notarial, il convient d'affiner encore l'analyse de son activité, en nous inspirant des méthodes initiées par Jean-Paul Poisson et amplement développées par de nombreux chercheurs.<sup>30</sup>

### ETUDE QUALITATIVE DE L'ACTIVITE

<i>Nature des actes</i>	<i>Nombres absolus</i>	<i>Pourcentages (sur 786)</i>
Ventes	325	41,34
Echanges (de terrains)	42	5,34
Contrats de mariage	39	5
Procurations	34	4,32
Avis de parents	33	4
Inventaires	32	4
Encans	30	3,8
Obligations	24	3
Déclarations	23	3
Transports	22	2,7
Partages	21	2,6
Donations	19	2,4
Quittances	17	2
Baux à loyer	16	2
Dépôt de S S P (essentiellement ventes)	12	1,5
P. V. de visites, ouvertures de caisses...	12	1,5
Accords, conventions, associations	10	1,2
Testaments	8	1
P. V. d'apposition ou de levée de scellés	7	1
Ratifications	7	1
Avancement d'hoirie	5	0,6
Rétrocessions	5	0,6
Sociétés	5	0,6
Comptes de tutelle	4	0,5
Constitutions de rente	4	0,5
Renonciations à succession	4	0,5
Transactions	4	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>764</b>	<b>97 (arrondi)</b>

**Tableau n° 7 :** Répartition des actes à occurrences supérieures ou égales à quatre, par ordre de fréquence.

<sup>30</sup> - Citons parmi les nombreuses publications de J-P Poisson, *Notaires et société, Trauvaux d'histoire et de sociologie notariale*, Economica, tome I, 1985, tome II, 1990 ; *Etudes notariales*, Economica, 1996.

Catégories	Détail	Total partiel	Total	% (/786)
Actes se rapportant au droit de la famille	Contrats de mariage	39	165	21
	Avis de parents	33		
	Inventaires	32		
	Partages	21		
	Donations	19		
	Testaments	8		
	Avancement d'hoirie	5		
	Comptes de tutelle	4		
	Renonciations à succession	4		
Actes de mutations de propriétés ou de jouissance	Ventes	325	413	52,5
	Echanges	42		
	Encans	30		
	Baux	16		
Actes divers	Procurations	34	136	17
	Déclarations	23		
	Quittances	17		
	Dépôts, P. V.	31		
	Accords	10		
	Ratifications	7		
	Rétrocessions	5		
	Sociétés	5		
Transactions	4			
Actes de crédit	Obligations	24	50	6,5
	Transports	22		
	Constitutions de rente	4		
Autres actes ne figurant pas au tableau n° 7	...	...	22	3

**Tableau n° 8** : Répartition des actes par catégories.

Le recensement systématique de tous les actes du minutier de Deschaud montre la diversité de leur nature. Cela rejoint les remarques formulées au début de notre monographie. A la trentaine figurant au tableau n° 7, s'ajoutent 22 autres, souvent en unique exemplaire. Citons un abandonnement, une prestation de serment, une reconnaissance de dette, un récolement, ou encore une résiliation de vente, une prestation de serment, deux contrats d'engagement... A l'hétérogénéité, répond une extrême inégalité dans la fréquence. Les ventes seules -la plupart du temps, d'habitations, d'emplacements, parfois d'esclaves, ou ces éléments associés- dominent d'un poids écrasant l'ensemble des transactions, représentant plus de quatre actes sur dix. Avec les échanges et les contrats de mariage, elles dépassent la moitié du nombre des minutes. D'une manière générale, les 12 premiers types d'actes valent pratiquement 80 % de l'ensemble. Les autres, pris un à un, semblent n'être que miettes sur le tissu notarial.

Plus édifiantes encore s'avèrent les observations qu'on peut formuler à partir de la classification figurant au tableau n° 8. J.-P. Poisson la justifie notamment comme étant "la prise en compte d'une réalité sociale évidente pour l'observateur attentif et qui" colle "avec elle".<sup>31</sup>

Les actes ressortissant au droit des familles sont loin de dominer au sein de son travail : moins d'un quart. Certes, il reste l'intermédiaire obligé pour les époux voulant conclure des conventions matrimoniales. Il apparaît comme le garant des ayants droit quand il s'agit de dresser un inventaire, de procéder dans les règles à des partages... Il authentifie les avis, comptes de tutelle... des parties. Agissant comme modificateur de mentalité<sup>32</sup>, il met en forme les dernières volontés que -quelques- individus veulent bien lui présenter. C'est l'homme de droit, et aussi le lettré vers lequel on se tourne, dans cette société inculte, parce qu'il est parmi les rares à savoir lire et écrire. Mais l'impécuniosité des habitants, la faculté que leur laisse la Coutume de Paris, sous des conditions d'âges, de tutorat... de régler eux-mêmes leurs affaires privées, voire la négligence ou simplement le recours à des conventions verbales ou informelles, tout cela constitue un ensemble de raisons poussant à ne pas fréquenter outre mesure l'officier...

Dans cet ordre d'idées, les ventes S S P (sous-seing privé) existent aussi, pour qui désire transiger. Or, si on y recourt effectivement, de sorte que quelques-unes d'entre elles sont déposées un jour ou l'autre à l'office, on est frappé de la masse des transactions immobilières signées directement par Deschaud, au premier rang desquelles figurent les ventes et les échanges. Aux yeux des Bourbonnais, attachés à une société rurale, agricole, tout ce qui touche à la terre, aux cultures, apparaît essentiel et donne lieu à d'incessants mouvements<sup>33</sup>. Dans une région de partage égalitaire, le bien-fonds est soumis à d'incessants modelages ayant pour but de recomposer les propriétés.<sup>34</sup>

En fait, ce qui est valable pour Deschaud l'est aussi pour les autres officiers. Alors que pendant longtemps les historiens ont été obnubilés par "la composante familiale présumée dominante de la fonction du notaire"<sup>35</sup>, de nombreux chercheurs l'ont montré, les actes du droit de la famille ne constituent qu'une faible partie de sa production. A La Réunion, en particulier, nos propres travaux attestent qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les ventes immobilières dominent.<sup>36</sup>

Mais si la finalité économique, d'une manière générale, l'emporte, on reste quand même surpris par la place réduite des opérations liées au crédit : seulement 6,5 %. Or, les dépouillements effectués dans les études européennes montrent bien souvent leur importance. Pour ne citer qu'un exemple, ils représentent la plus forte proportion

31 - Poisson J.-P., *Etudes notariales*, p. 161.

32 - Expression due à Pierre Chaunu, dans *La mort à Paris (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Fayard, 1978, p. 233.

33 - Line Skorka, dans son analyse, écrit que 53 % des actes portent sur les transactions immobilières (Cf. *Supra*).

34 - Cf. les hypothèses développées par Gérard Béaur dans notamment "Le fonctionnement du "marché-père" : la circulation des propriétés dans le bocage normand au XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle" (*Transmettre, succéder, hériter, la reproduction familiale en milieu rural-France-Québec, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Rolande Bonnain, Gérard Bouchard, Joseph Goy), PUL, 1992, p. 77-90.

35 - Poisson J.-P., *Etudes notariales*, p. 163.

36 - Jauze Albert, *L'Entre-Deux des origines à 1839, familles, foncier et terroir, monographie d'une région campagnarde*, mémoire de maîtrise sous la direction du professeur Claude Wanquet, 1996, Université de La Réunion ; et mémoire de D.E.A. sur *Les mutations du foncier à La Réunion pendant la période de prospérité (1850-1860)* sous la direction du professeur Edmond Maestri, 1998, Université de La Réunion.

(41,04 % des 47 636 actes classables) des actes notariés parisiens pendant l'année 1751.<sup>37</sup>

Cette constatation, qui s'observe aussi chez beaucoup d'autres notaires de Bourbon, apparaît même en contradiction avec l'abondance du mouvement des ventes et des achats. Les explications semblent difficiles à apporter, sauf à évoquer la pénurie monétaire, ou l'habitude des Bourbonnais de contracter des prêts directement entre particuliers (notamment, avec des marchands). Ou encore, peut-on émettre l'hypothèse que le notaire, non es-qualité, mais à titre privé, joue aussi le rôle de prêteur? En effet, l'inventaire énumère un certain nombre de billets qui portent reconnaissance de sommes dues au disparu : *“Item un Billet Souscrit par le S. cadet au profit du deffunt Le trois septembre mil sept cent quatre vingt quatre, de Cent quatre Vingt Livres”*; *“Item un Billet du S. germain Lauret au proffit du deffunt de la Vr. de trois cent quatre vingt livres Sous l'a datte du trois septembre mil Sept cent quatre vingt quatre”*... Ou *“une autre lettre du S. La Ravine au deffunt portant priere de luy prester vingt piastres porté pour memoire”*.

L'analyse des écrits et de l'inventaire d'un simple notaire équivaut ainsi à une immersion dans les réalités économiques, sociales... du monde contemporain. Nous obtenons un certain reflet de la société de l'époque.

La composition des actes ayant été étudiée en particulier, on peut se demander si la production de Deschaud est animée d'un certain rythme, que nous envisageons uniquement mensuellement.

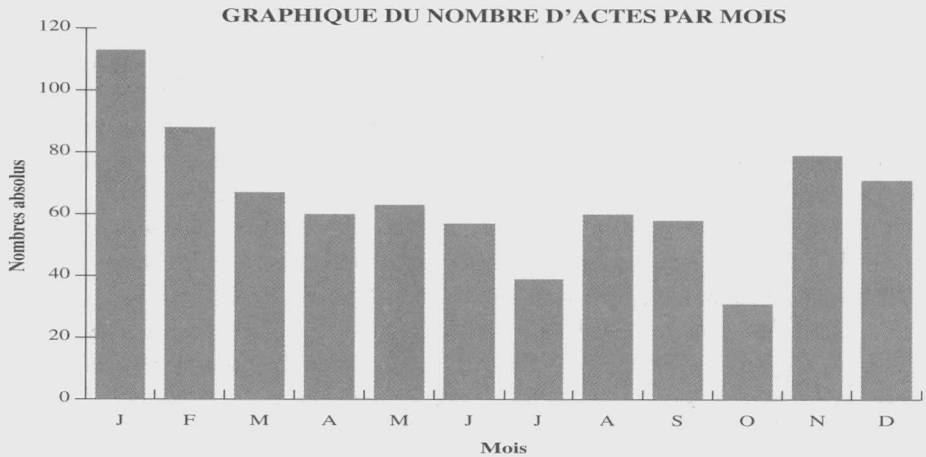
Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actes classés par séquences mensuelles et selon le mouvement saisonnier. Le calcul de ce dernier permet d'éliminer les perturbations que peuvent engendrer les différences de jours entre les mois (on a fait cependant abstraction de la présence des années bissextiles). Dans un premier temps, on calcule les nombres journaliers en divisant le nombre d'actes par le nombre de jours. Ce sont des intermédiaires de calcul. Pour passer à l'indice 100, soit 1 200 pour l'année, ils sont multipliés par 46,33 (1 200 : 25,9).

**Tableau n° 9. Activité mensuelle de Deschaud et mouvement saisonnier.**

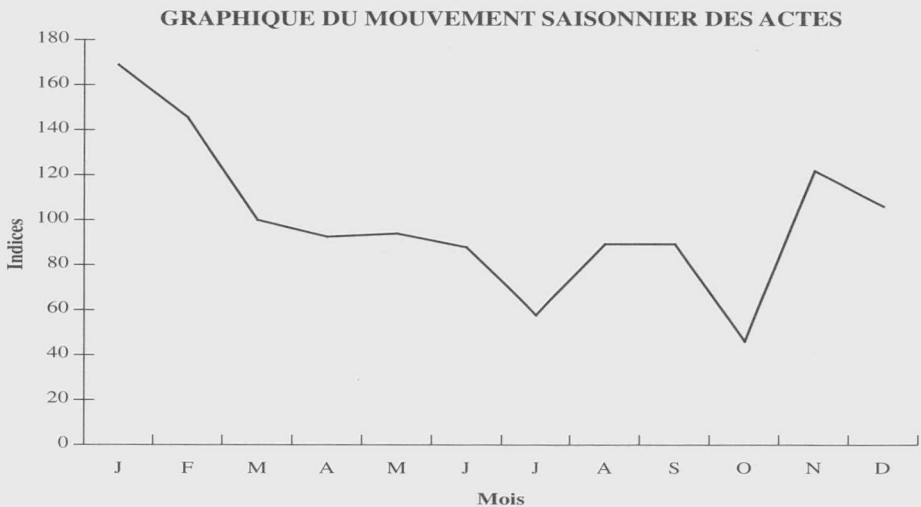
1	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
2	113	88	67	60	63	57	39	60	58	31	79	71	786
3	3,64	3,14	2,16	2	2,03	1,9	1,25	1,93	1,93	1	2,63	2,29	25,9
4	168,64	145,48	100,07	92,66	94,05	88,03	57,91	89,42	89,42	46,33	121,85	106,10	1 200

1. Mois 2. Nombres absolus 3. Nombres journaliers 4. Indices mensuels

<sup>37</sup> - Poisson J.-P., "L'activité notariale à Paris en 1751, premières données statistiques globales", dans *Notaires et société*, op. cité, tome I, p. 298-307.



La répartition mensuelle du nombre d'actes rédigés accuse dans l'ensemble une forte irrégularité. Du plus fort au plus faible, le total de janvier représente plus de 3,5 celui d'octobre. La pente est assez nette, *grosso modo*, pendant le premier trimestre. Le rythme se montre par la suite plus saccadé.



Le mouvement saisonnier illustre une concentration aux extrêmes, avec toutefois une différence marquée entre les deux premiers et les deux derniers mois de l'année. Janvier vaut 1,7 fois la base, février 1,5. Novembre la dépasse notablement, décembre s'y tient pratiquement. Quoiqu'il en soit, les indices confondus de ces quatre mois équivalent à 45 % du total (542,07 : 1 200). Une activité encore soutenue caractérise trois mois proches, dans le calendrier et par leurs indices : dans l'ordre, mars, qui reste à la base 100, mai et avril qui s'en éloignent de quelques unités. A égalité, août et septembre signalent un volume d'activité encore très rapproché de juin, bien que la baisse devienne sensible. Néanmoins, les indices de ces mois se situent dans des fourchettes globalement resserrées.

On enregistre la véritable coupure avec deux mois. Juillet est près de trois fois inférieur à l'indice le plus élevé et 1,7 fois plus faible que la base. Le creux est atteint en octobre : l'indice s'écarte de 100 de plus de deux fois ; il s'éloigne de plus de 2,5 fois de celui du mois voisin, novembre.

Comment expliquer ces variations ? Pourquoi des mois ou des périodes “pleines” et d'autres “creuses” ?

Des chercheurs constatent aussi des progressions et des régressions mensuelles. Citons quelques cas. Marie Bardet, étudiant trois échantillons sur la période 1786-1814 en Haute-Auvergne, remarque une pleine activité en juin, un creux en juillet, une nouvelle pointe en août et septembre<sup>38</sup>. Ici, la similitude n'apparaît qu'en juillet. Claire Béchu (analyse de l'étude XIX du minutier central de Paris de 1465 à 1499) voit aussi une période de presse en juin, un petit nombre d'actes passés en été, une forte activité au premier trimestre et en hiver<sup>39</sup>. Haut niveau au printemps, d'avril à juin, baisse sensible à l'automne, septembre-octobre, pour quatre études du bassin d'Arcachon entre 1697 et 1740<sup>40</sup>. Diverses explications sont avancées.

A quoi correspond la “respiration” propre à la production de notre notaire ? On ne peut évoquer le simple fait du hasard. Les causes procèdent-elles du rédacteur, dont la disponibilité fluctuerait en fonction de ses occupations personnelles, ou de ses clients ? Sans doute les deux. Faut-il rejoindre des explications liées à des croyances populaires, diffuses et impalpables (mois ou jours “fastes” ou “néfastes”) ? On sait que les études démographiques montrent le respect, sous l'Ancien Régime, du calendrier liturgique. Par exemple, les mariages fléchissent pendant les périodes du Carême et de l'Avent. Mais ici, le nombre de contrats matrimoniaux semble trop faible (5 % de la totalité) pour être pris en compte.

Aussi, c'est délibérément vers les contrats les plus nombreux, les ventes (essentiellement, de biens-fonds), qu'il faut se tourner dans l'espoir de trouver quelque lumière.

1	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
2	42	31	27	24	28	29	14	30	18	8	40	34	325
3	1,35	1,10	0,87	0,8	0,90	0,96	0,45	0,96	0,6	0,25	1,33	1,09	10,66
4	151,96	123,82	97,93	90,05	101,31	108,06	50,65	108,06	67,54	28,14	149,71	122,70	1 200

1. Mois 2. Nombres absolus 3. Nombres journaliers 4. Indices mensuels

**Tableau n° 10 :** Répartition mensuelle des ventes et mouvement saisonnier.

L'identité entre le mouvement saisonnier général et celui des ventes est remarquable quant aux mois pleins et creux. Sauf quelques variations dans le détail, ce sont toujours, dans l'ordre, janvier, novembre, février et décembre qui accusent les

38 - Bardet Marie, art cité, p. 29-49.

39 - Béchu Claire, “Une typologie des actes notariés du XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple du minutier central des notaires de Paris”, *Ibidem*, p. 73-86.

40 - Contis Alain, “L'activité notariale autour du Bassin d'Arcachon dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle”, *Ibidem*, p. 111-129.



indices les plus élevés. Là aussi, leurs indices additionnés représentent entre les quatorzièmes et la moitié du total. Juillet et surtout octobre se confinent à un niveau très bas, traduisant véritablement une sorte de “temps mort”. Juin occupe un rang plus surprenant ; il est à égalité avec août, et ce dernier est interverti avec mars, par rapport au mouvement global. Par leurs indices, mai, avril et septembre ne connaissent qu’un décalage d’un rang. Mais là aussi, ces dernières données (sauf celles de septembre) se situent dans des intervalles proches.

Aussi, pour nous en tenir aux différences tranchées, nous voyons que le maximum des transactions foncières s’effectue pendant la saison chaude et humide ; que l’un des minima coïncide avec un des mois de l’hiver austral (bien que l’indice du mois voisin, août, lui soit deux fois supérieur) ; et que l’été s’exprime pendant un mois charnière. Nous sommes enclin à penser que les fluctuations des mouvements mensuel et saisonnier des actes correspondraient, en fait, pour l’essentiel, à celles des mutations foncières.

Les variations dans la fréquence et l’amplitude traduiraient-elles une forte relation avec le rythme des saisons et des travaux champêtres ? Les cultures vivrières sont nombreuses. On ne saurait évoquer le calendrier cultural propre à une plante ou une autre. On peut, aussi, facilement remarquer que toutes les opérations de semailles et de récoltes ne sont pas effectuées par les habitants eux-mêmes. C’est exclusivement l’affaire de la main d’œuvre servile, le plus souvent sous le contrôle direct du commandeur, ou du régisseur. Les propriétaires resteraient donc *a priori* libres pour opérer des achats et des ventes. A moins d’admettre que le marché foncier soit dominé par les petits habitants, qui seraient à certains moments de l’année -par exemple avant les récoltes- à court de numéraire, ce qui les amènerait à différer le passage par-devant le notaire. Ou encore, que ces petits possédants, faute de mieux, ne pourraient s’abstraire de la surveillance directe des plantations à des moments cruciaux. La consultation des tableaux des cultures donnés par Betting de Lancastel et P. P. U. Thomas ne permet pas véritablement de trancher et de dégager nettement une époque de plantations ou de récoltes justifiant ces rythmes<sup>41</sup>. D’autre part, les actes contemporains étant souvent imprécis, il s’avère difficile d’établir une typologie des contractants selon les superficies en jeu, et *a fortiori* de dégager des seuils. Dans ce domaine, si nous retenons simplement qu’on aliène plus volontiers à certaines périodes qu’à d’autres, la problématique resterait donc entière.

En fin de compte, nous ne travaillons que sur un corpus numériquement réduit. Nos observations et interprétations ne se situent qu’au stade de l’ébauche d’hypothèse. Ce n’est qu’avec d’autres recherches, la moisson d’abondantes données, que l’on pourrait éliminer les impondérables et aboutir à des conclusions significatives.

### *Quel bilan ?*

Au cours de cette monographie, il apparaît que l’analyse *stricto sensu* de l’activité notariale de Deschaud de La Borderie ne saurait se départir d’une rencontre avec l’homme lui-même. Notaire, il l’est pleinement. Il maîtrise probablement fort bien *l’ars notaria*. Sa bibliothèque renferme les ouvrages sans doute usuels de l’époque : “*le second tome du Parfait notaire, la Coutume de Paris en trois volumes par ferrière, la jurisprudence des donations en trois volumes, Coutume de Paris par ferrière,*

41 - Betting de Lancastel, *Statistique...*, op. cité, p. 132, et P.P.U. Thomas, *Essai de statistique de l’île Bourbon*, 1828, Bib 38, A.D.R., planche hors-texte.

*Secret des arts et métiers, Institution au droit de légitime deux volumes in douze, le traité du contract de longé (?) de société et cheptelle*". L'inventaire après décès relève aussi "trois volumes de l'administration des finances de la France par M. Necker; item denisart en trois volumes et Bornier en deux"<sup>42</sup>".

Par ailleurs, on mentionne des volumes d'histoire, "six volumes de piété, trois autres idem", un dictionnaire, "quarante deux volumes dépareillés prisés ensemble douze livres et un registre neuf prisé vingt livres". Croirait-on déceler un lointain écho des Lumières, à l'évocation d'"un traité de poisi (= poésie) en un volume in Seize par M. de Voltaire"?

Indéniablement (alors qu'il est issu de parents analphabètes<sup>43</sup>), il appartient à la frange lettrée qui émerge à Bourbon à cette époque.

La nature de la seule documentation disponible impose certes à notre étude une dimension patrimoniale, individuelle. Cette recherche isolée et brève, soulève néanmoins des questions complexes, avec des implications dans les domaines économiques, sociaux, démographiques, voire des mentalités.

On parvient à une connaissance imparfaite, sans doute, mais essentielle des différents aspects de sa vie, de ses entreprises. C'est un personnage qui se profile, finalement, et qui se révèle notamment dans ses ambitions, sa volonté d'atteindre à l'aisance voire à la richesse, en une démarche qui reste individualiste (il n'y a pas d'association). Aussi, pensons-nous avoir répondu à une des problématiques formulées par Jean L. Laffont, qui écrit que "le caractère quantitatif, et à ce titre apparemment" scientifique "de l'étude du flux de l'activité notariale, ne doit pas faire illusion (...) A partir du moment où l'on aborde les archives notariales, de quelque façon que ce soit (...) on ne peut pas, on ne peut plus faire comme si le notaire n'existait pas. Persister à ignorer cette évidence, c'est prêter le flanc à une juste critique, mais surtout, c'est faire œuvre obsolète et donc quasi inutile pour les progrès de la connaissance historique"<sup>44</sup>".

Nous avons eu le souci, au sein d'une démarche longue, faite de tâtonnements, de raisonnement mêlant l'inductif et le déductif, de montrer les méthodes mises en œuvre, les sources utilisées. Car "à partir du moment où l'on s'oriente vers le traitement informatisé des données, et l'analyse historique de l'activité notariale est un terrain privilégié pour une telle application informatique, les questions de méthode sont premières. Et quand bien même ne travaillerait-on pas dans cette optique, le questionnement méthodologique ne saurait être négligé pour autant"<sup>45</sup>.

---

42 - Denisart (Jean-Baptiste) est un juriconsulte français (1713-1765) qui publie, en 1754-1756, une *Collection de décisions*, en six volumes, qui est un des meilleurs recueils de jurisprudence de l'Ancien Régime (*Grand Larousse Encyclopédique* en dix volumes, vol. 3, p. 919, 1960). Bornier (Philippe) est un juriconsulte et magistrat français (1634-1711) qui publie notamment une *Conférence des nouvelles ordonnances de Louis XIV avec celles de ses prédécesseurs*, ouvrage plusieurs fois réédité ; deux traités sur les donations et les légitimes (*Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Pierre Larousse, réédition, La cour éditeur, collection Redeviva, 24 volumes, tome III, p. 1011, 1990).

43 - A son premier contrat de mariage, est annexée une procuration passée par-devant les notaires royaux résidant en la ville de Montluçon. Ses parents "constituent pour leur procureur général et spécial la personne de Mr Sabadin, Chevalier de l'Ordre Royal militaire de Saint-Louis commandant quartier Saint-Pierre", auquel ils donnent pouvoir "pour eux et en leur nom" d'autoriser le mariage de leur fils. Ils déclarent ne savoir signer. (Contrat de mariage du 21 octobre 1774, Jean-Baptiste Larabit, 3 E 1524, A.D.R.).

44 - Laffont J.L., *Problèmes...*, op. cit., p. 23.

45 - *Ibidem*, p. 27.

Alors que l'époque que nous survolons est "l'âge d'or du Notariat"<sup>46</sup>, notre analyse reste encore imparfaite. Essentiellement par manque de temps, nous ne pouvons envisager des thèmes importants comme la clientèle, sa résidence, les variations de l'activité en fonction des jours de la semaine, le nombre de femmes qui actent... Nos conclusions demanderaient encore à être confortées, ou infirmées, par des entreprises autrement plus vastes, chronologiquement et régionalement.

Pour en rester à Deschaud, voilà un homme arrivé jeune aux îles, qui assume un office royal, et qui multiplie les initiatives privées. Son installation, en dépit des circonstances évoquées plus haut, coïncidence avec une période d'ouverture. "*Jusqu'à leur conquête par l'Angleterre [les Mascareignes] continuèrent de jouir de la liberté de commerce et demeurèrent le point d'aboutissement d'une route particulière de l'océan Indien, la route des Iles, distincte de celle de l'Inde et de la Chine*"<sup>47</sup>. Même si c'est surtout l'île de France qui retire profit du développement du négoce, les hommes qui affluent ont l'ambition de "*gagner gros, gagner vite. Cette frénésie tient, en quelque sorte, à l'air du temps. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut essentiellement le siècle du commerce. Elle s'explique aussi du fait que l'espérance de vie à cette époque ne dépasse guère 50 ans, aux colonies surtout. Tous ces hommes arrivés jeunes savent qu'ils n'ont pas longtemps à vivre, pas longtemps, par conséquent, pour faire fortune*"<sup>48</sup>. Que dire de notre notaire ? Autant il acquiert des biens-fonds, autant il recourt aux "baux à loyer". Caractéristique essentielle, il ne semble pas avoir eu l'intention de ne faire qu'un séjour rapide. Peu d'années après son arrivée, en 1774,<sup>49</sup> il conclut avec une Créole, Marianne Françoise Leichnig, une alliance matrimoniale assortie d'un contrat de mariage. Dix ans après, il signe chez Leclerc de Saint-Lubin une nouvelle convention matrimoniale avec une autre Créole, Marie Antoinette Elisabeth Bidot Duclos<sup>50</sup>. Fille d'un ancien capitaine des milices nationales, elle est veuve de Nicolas Chautard, de son vivant officier d'infanterie.

Il marque ainsi son enracinement à Bourbon, où il fait souche<sup>51</sup>. Par ses alliances, les personnes avec qui il contracte, il paraît évoluer dans un milieu social évolué. Si "*l'appartenance à la franc-maçonnerie classait aussi son homme*"<sup>52</sup>, si c'est un "*signe symptomatique de la pénétration des idées philosophiques des lumières*"<sup>53</sup>, les trois points caractéristiques figurent sous sa signature. Depuis le 13 février 1777, les membres peuvent se fréquenter à la loge "la Parfaite Harmonie" à Saint-Denis. Il laisse un patrimoine confortable, estimé à 16 187 livres, encore que les esclaves, formant en général la part des successions la mieux prisée, et les pavillons, écurie, magasin, cases et case à noir n'aient pas été estimés. Chez Deschaud de La Borderie, la rencontre avec Bourbon lors de cette phase particulière de son histoire ne le confronte pas au "mirage des îles", mais se confond avec la période la plus féconde de sa vie et son épanouissement.

---

46 - Bardet Marie, *Ibidem*, p. 30.

47 - Toussaint Auguste, *Le mirage des îles, le négoce français aux Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Institut des pays d'Outre-Mer, EDISUD, Aix-en-Provence, 1977, p. 20.

48 - Toussaint Auguste, *Ibidem*, p. 30.

49 - Cf. *Supra*.

50 - Contrat de mariage du 16 février 1784, 3 E 1541, A.D.R.

51 - Ricquebourg L.J.C., *Dictionnaire généalogique...*, op. cité Cf. *Supra*.

52 - Toussaint Auguste, *Ibidem*, p. 23.

53 - Wanquet Claude, "Bourbon dans les débuts...", art. cité, p. 74.